

Introduction

TERRITOIRES ET FRONTIÈRES

Claude Lacour, Fabienne Leloup, Guy Chiasson, Martin Robitaille

Armand Colin | « *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* »

2018/3 Juin | pages 567 à 580

ISSN 0180-7307

ISBN 9782200931780

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-3-page-567.htm>

Pour citer cet article :

Claude Lacour *et al.*, « Territoires et frontières », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2018/3 (Juin), p. 567-580.
DOI 10.3917/reru.183.0567

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Territoires et frontières

Territories and Borders

Claude LACOUR

Université de Bordeaux
claude.lacour@u-bordeaux.fr

Fabienne LELOUP

Université catholique de Louvain
fabienne.leloup@uclouvain-mons.be

Guy CHIASSON

Université du Québec en Outaouais
guy.chiasson@uqo.ca

Martin ROBITAILLE

Université du Québec en Outaouais
martin.robitaille@uqo.ca

Location, Location : ces mots répétés constituent une des bases essentielles, une bannière de la science régionale, *des sciences régionales* nous reprendraient Mario POLÈSE, Richard SHEARMUR et les chercheurs du Canada et du Québec... La localisation des colloques de l'ASRDLF dépend d'un certain nombre de facteurs : la présence d'un laboratoire, une équipe d'organisation et d'accueil et la proposition d'une thématique centrale liée aux travaux conduits et à la spécificité du lieu. Le colloque de l'ASRDLF organisé par le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) à Gatineau en 2016 a continué une pratique heureuse de se retrouver au Québec, après le colloque de 2008 à Rimouski et celui de 2002 à Trois-Rivières. La RERU, pour sa part a souvent accordé à la science régionale au Québec une attention soutenue, ainsi de *la Belle province et la science régionale canadienne* (LACOUR, 1986), de *la science régionale au Québec*, Marc-Urbain PROULX et Claude LACOUR, (LACOUR et PROULX, 2012), pour ne donner que quelques exemples.

Il était logique et bienvenu que la réflexion centrale proposée à Gatineau porte sur *le rôle des frontières dans le développement des territoires*. Il y a, assurément, des interrogations et des champs de questionnement qu'il est indispensable d'approfondir ou de redécouvrir, compte tenu des environnements économiques, sociaux, culturels, politiques, technologiques ou militaires. Il est utile de *repenser les frontières* dans des mondes marqués pas les crises financières ou le changement climatique, entre des régions en guerre qui suscitent des migrations massives notamment *via* la Méditerranée et des États, certains d'entre eux du moins, qui ne souhaitent ou ne peuvent assurer la gestion et la régulation en dehors de confinements dans des *hotspots* comme Lesbos ou Brindisi.

Après de longues années de libéralisation multilatérale en matière de biens et de services et de libre circulation accélérée des personnes, le néolibéralisme tend à produire son propre antidote : le renfermement des frontières, celles de Schengen matérialisées depuis Ceuta jusqu'à Calais ou la persistance de *Murs* (par exemple le numéro 63 de la revue HERMES, 2012, voir également le texte de François MOUILLÉ dans ce numéro) dont beaucoup s'inscrivent dans des dystopies, comme le « *Mexico border wall* » de Donald TRUMP.

Que peut signifier alors cet appel liant frontières et développement de territoires ? De quel territoire est-il question ? Le territoire national, certes, mais aussi d'autres types d'espaces, d'autres échelles sont à l'agenda. L'appel général à communication accordait ainsi une forte attention aux *régions transfrontalières dans le contexte canadien mais également en Europe et dans le monde*. Attention nécessaire tant la dimension transfrontalière, enjambant les continents, les « régions » au sens géopolitique des diplomates de l'ONU ou les *NUTS à la bruxelloise* mérite des analyses fines, impose des comparaisons, des clefs et des modes de lecture, et oriente des politiques publiques largement diversifiées.

La mise en œuvre du 53^e colloque de l'ASRDLF à Gatineau a permis de réunir tous les caractères requis pour aborder et traiter la question *in situ*. Gatineau est effectivement une ville frontalière et la frontière y est visible à l'œil nu puisqu'elle prend la forme d'une grande rivière, la rivière des Outaouais, dont la photo –

gracieuseté de notre collègue Anne MÉVELLEC – est sur la page couverture du présent numéro. Déjà au XIX^e siècle, cette rivière départageait le Haut Canada majoritairement anglophone et le Bas Canada plutôt francophone. En même temps qu'elle trace une ligne de démarcation, elle va devenir le cœur du développement d'une industrie forestière qui rythmera le développement des deux côtés de la frontière pendant plus d'un siècle (GAFFIELD, 1994).

Aujourd'hui, la fonction publique fédérale a remplacé l'industrie forestière comme moteur économique de la région (BEAUCAGE, 1994), mais le sens à accorder à la rivière des Outaouais garde une bonne part d'ambiguïté. Tous les jours, plusieurs dizaines de milliers d'habitants des rives québécoises et ontariennes traversent les ponts qui enjambent la rivière pour aller travailler dans les bureaux fédéraux ou encore pour consommer ou se divertir. Ces déplacements multiples et fréquents suggèrent que Gatineau et Ottawa peuvent être vus comme un ensemble intégré, un espace métropolitain dont les continuités fonctionnelles tendent à effacer la frontière. Pourtant, d'un point de vue plus institutionnel, la frontière-séparation reste bel et bien présente. Malgré des appels à plus de collaboration transfrontalière, les deux rives de la rivière des Outaouais sont gouvernées par deux gouvernements provinciaux (Québec et Ontario) distincts et conséquemment ont des systèmes de santé, de services sociaux et d'éducation qui diffèrent et qui – diraient certains – semblent s'ignorer. Notons, comme discuté dans l'article de MÉVELLEC *et al.*, la présence du gouvernement fédéral qui tend à complexifier l'impact de la frontière sur les relations inter-provinciales.

Les régions frontalières retiennent de plus en plus l'attention des sciences régionales, qui y voient de nouveaux modèles ou espaces de développement régional. Force est de constater que la majorité des cas étudiés renvoient à des frontières internationales. Le cas de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau a ceci de particulier que la frontière qui la délimite n'est pas nationale mais est interne à la fédération canadienne. La tenue d'un colloque sur la frontière à Gatineau voulait, en quelque sorte, inviter les chercheurs à désenclaver l'étude de la relation entre frontière et développement régional. Désenclaver, tout d'abord, dans le sens géographique en incluant des réalités de divers continents (entre autres en Amérique du Nord ou en Afrique) au-delà de la collaboration transfrontalière européenne fréquemment documentée dans la littérature francophone – et en comparant des contextes frontaliers divers. Ensuite, il s'agit de désenclaver au niveau des types de découpages, politiques, administratifs ou fonctionnels, produits par la frontière : les frontières nationales, fréquemment étudiées, les frontières internes dans le cadre de fédérations comme à Gatineau ou même de pays au sens large. Ces différentes définitions de la frontière renvoient toutes à des configurations institutionnelles à interroger pour mieux saisir les dynamiques de « développement à la frontière ».

- 1 -

La frontière, c'est ce qui sépare, c'est aussi ce qui unit

How the States Got Their Shapes de Mark STEIN (2008), décrit, État par État américain, les raisons et les modalités qui ont abouti à leurs compositions actuelles et à des formes très géométriques, « tirées au cordeau ». Dès l'introduction, l'auteur rappelle que la frontière (d'un État au sens américain mais au fond toute frontière politique en pratique) relève « d'une lecture officielle et d'une autre, cachée », p. XV). Il ne faut pas oublier alors les frontières de la guerre entre Français et Indiens (1754-1763), celle liée à la Louisiane (1803), les incidences entre la frontière à 49 ou 50 degrés – si on avait retenu la seconde option « Winnipeg eut été en territoire américain » (p. 4) –, les frontières héritées elles aussi de l'Angleterre et de l'Espagne, celles liées à l'esclavage (p. 6). STEIN souligne un aspect rarement évoqué dans l'analyse et les « fabrications » de frontière : « des frontières interétatiques difficiles à détecter car elles ne sont pas connectées » (p. 7), et des procédures d'ajustement mises en œuvre pour respecter le principe d'égalité, soit par la hauteur, soit par la largeur (voir les cartes p. 7-9).

Déjà, à cette époque, la pratique en matière de frontière rencontrait de nombreuses analyses et modèles de la science régionale, celle de la rupture et de la continuité, des forces centrifuges et centripètes, de la césure, de l'imbrication ou de la superposition. En matière urbaine, de périurbain et de rural aussi, il s'avère nécessaire de tenir compte de ces réalités superposées, de comportements, d'usage de l'espace qui reposent sur de multiples discontinuités.

Reprenons quelques exemples contemporains, qu'aucun théoricien ou modélisateur n'aurait pu imaginer.

Le *Brexit* tout d'abord. Voté démocratiquement le 23 juin 2016, la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne soulève d'un seul coup toutes les contradictions, les enjeux et les « arrangements transitionnels » véhiculés par cette notion apparemment simple et sans détour qu'est la frontière. La frontière de l'Europe, des Europe en réalité – de la zone euro à l'union douanière ou à l'Europe de Schengen, de l'Espace Économique Européen à l'Union économique et monétaire – mais aussi la frontière interne, celle des composantes du Royaume-Uni. Il est notamment question du tracé de la frontière avec la République d'Irlande. Historiquement, la frontière terrestre de 500 km sépare l'île entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord britannique : la coopération transfrontalière à cette frontière a été, pendant des décennies, favorisée par deux programmes européens, le programme INTERREG basé sur la cohésion territoriale et le programme PEACE destiné à soutenir et consolider le processus de paix à la suite du *Good Friday Agreement* de 1998 (pour plus de débats, lire le numéro spécial de *Papers in Regional Science* édité par MCCANN, 2018).

De l'autre côté de l'Atlantique, la carte du *Monde* (31 mars 2017) relative à la frontière entre le Mexique et les États-Unis illustre une « ligne de fracture économique la plus traversée du monde malgré ses 3200 kilomètres semés d'obstacles ». Elle illustre différents types de barrières, naturelles (désert, fleuve, montagne) et artificielles

(murs, palissades ou machinerie de haute technologie). Mais cette frontière marque aussi la concentration de *maquiladoras* à Tijuana, Mexicali ou Ciudad Juarez, modèle industriel en pleine évolution (CARRILLO, 2007).

Dans ces cas, la frontière se redessine, les contrôles persistent mais se diversifient – plus seulement aux confins des États mais en divers nœuds, localisés à l'intérieur même des territoires nationaux (comme les aéroports ou les gares internationales).

Un autre cas typique de frontière concerne la Catalogne. Région autonome espagnole, elle a connu un référendum le 1^{er} octobre 2017 puis des élections régionales anticipées en décembre : sa revendication d'indépendance conteste l'unité de l'Espagne, les pouvoirs dominants et discriminants qu'elle estime être ceux de Madrid. La périphérisation des régions frontalières, par nature situées aux confins des États, et la différenciation identitaire, se mêlent au découpage territorial « à plusieurs vitesses » de l'Espagne caractérisé par un principe d'autonomie des « nationalités » et un principe d'unité nationale appuyé sur des institutions (LIBOUREL, 2016).

Parallèlement, les dernières élections en Corse mettent « l'État face au défi des nationalistes » (*Le Monde*, 12 décembre 2017) et le référendum prévu en 2018 en Nouvelle-Calédonie définira plus qu'un statut. Dans ces deux cas, ce qui relève des fonctions régaliennes reste au centre, mais la reconnaissance officielle de spécificités et de l'éloignement géographique renforce l'effet frontière régional.

La frontière s'affirme donc comme limite et révélateur de différence, comme lieu de passage et de valorisation de différentiels et d'asymétries.

- 2 -

Europe sans rivage, Québec aux frontières multiples

Quelle *image* de l'Europe François PERROUX, dans les années cinquante, souhaitait-il lorsqu'il la qualifiait de *sans rivage* ? : « Quand nous parlons d'Europe sans frontières, nous autres Européens du réduit, qui cédon souvent à des réactions de terriens, nous avons tendance à imaginer une portion d'Europe débarrassée de cette résille qui, sur les cartes, marque les endroits où nous rencontrons le douanier et l'uniforme étranger et qui, de façon fort illusoire, évoque les limites de la souveraineté des nations ; nous osons même si notre optimisme est grand, concevoir le démantèlement de la Grande Muraille dressée entre les deux Europe après Yalta », (PERROUX, 1954 [1990], p. 33-34 de l'édition de 1990). Il continuait en nous incitant à rester attentif face à l'éventuelle continuité retrouvée. Aujourd'hui, les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union font resurgir des frontières matérielles face à un danger « magnifié » d'invasion.

Au Québec, les perspectives d'une souveraineté qui permettrait de faire des frontières de la province un espace national semblent lointaines alors que même le Parti Québécois hésite à s'aventurer dans une aventure référendaire. La « question

nationale » québécoise, si elle n'a pas complètement disparu, occupe le débat public avec d'autres enjeux de reconnaissance (nations autochtones, communautés culturelles, rapports de genre, etc.) qui interpellent d'autres formes de frontière, moins visibles, mais pas moins sources de débats dans l'espace public.

Les frontières, à la fois tangibles, physiques et organiques sont fondamentalement *des lieux de pouvoir*, des réalisations plus ou moins imposées ou négociées, elles sont aussi *des lieux de mémoire*, des histoires réelles ou reconstruites, des images inconscientes que ravivent des commémorations, que célèbre et magnifie *La Légende*. Ainsi en est-il du Rio Grande, frontière certes naturelle du fleuve mais surtout partie de l'histoire américaine et mexicaine : l'importance qu'il tient dans les mémoires vivifiées par Hollywood et les *westerns*, peut décevoir car on s'attend à un fleuve plus large, plus puissant, comparée au Rhin ou à ce que ROBITAILLE (2016) appelle « une vraie frontière » comme celle entre le Canada et les USA, 8891 km dont 2450, le long de l'Alaska.

Dans l'un et l'autre contextes, lieux de mémoire, représentations, cadre géographique et réalités des flux empêchent une vision simple. Ainsi Étienne FRANÇOIS et Thomas SERRIER (2017) abordant le « singulier collectif de l'Europe » proposent de parler de « villes millefeuilles (...) ». Des hommes caméléons (...). Des lieux à la croisée, Venise et Saint Pétersbourg, désignant avec les *isthmes* balkanique, adriatique et baltique, les *bordures* de la péninsule européenne, faisant de l'histoire de ce continent celle de ses *frontières matérielles* et fantomatiques, du mur tombé de Berlin, frontière mentale, jusqu'au non-lieu de Tchernobyl, frontière de la catastrophe », (c'est nous qui soulignons les références d'ordre géographique). Le Rhin et la Sarre tout comme la rivière de l'Outaouais symbolisent à la fois les visions, les enjeux et les rivalités dont *on se souvient* mais ces rivières sont aussi, comme le développait au XIX^e siècle Paul VIDAL DE LA BLACHE (*in* FEBVRE, 1922), des voies de passage et de développement.

L'Europe du XIX^e siècle a exporté son modèle de frontières linéaires et univoques à la fois en Amérique et dans le monde, selon des découpages « savants » qui relevaient de stratégie militaire, de contrats d'achats ou de diplomatie entre chefs d'État et de gouvernement, sans prise en compte des peuples et des nations. Aujourd'hui encore, ce type d'enjeux territoriaux persiste, qu'il s'agisse de l'Ukraine et de la Crimée ou, côté asiatique, des îles Shenkakou ou Dioyu.

Après quelques décennies de tentative « sans-frontiériste » (LELOUP, 2017), les peurs qui secouent les États et leurs conséquences protectionnistes referment les frontières (BRUNET-JAILLY et DUPEYRON, 2007). Même J. TRUDEAU annonce en août 2017 que le Canada, largement fondé sur les migrations, doit revoir sa grande tolérance et sa mansuétude : « le Canada est une société ouverte et accueillante [mais] notre tâche première est de protéger nos citoyens » (RADIO CANADA, 2017).

- 3 -

Frontières fractionnelles et fictionnelles

Les frontières *nationales* peuvent ne plus être que des fictions mais elles contiennent à marquer les représentations, y compris des populations les plus jeunes. Fondamentalement toute frontière reste un fractionnement de l'espace, des temps inscrits dans des espaces, affirmerait Claude RAFFESTIN (1974).

Plus fondamentalement, comme le chercheur et diplomate Michel FOUCHER (2017) le souligne, la frontière engendre des effets d'hystérésis, c'est-à-dire un effet retard prégnant. À l'exemple d'autres espaces, des frontières restent ignorées tant qu'aucune ressource ou aucun enjeu ne les concerne ; à l'inverse, la permanence d'un effet frontière et en corollaire une mémoire de ses effets restent ancrées et potentiellement activables, comme l'illustre Birte WASSENBERG (2007) dans ses travaux historiques sur la coopération transfrontalière du Rhin. Depuis les années 1960, la coopération transfrontalière, européenne notamment, tend à transformer la frontière-séparation en modèle de réconciliation voire d'intégration pour pallier les « cicatrices de l'Histoire », mais sans jamais les effacer.

- 4 -

Mondialisation et protectionnisme

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les efforts du GATT puis de l'OMC ont visé, en matière de commerce, à réduire les droits de douane, à harmoniser les fiscalités aux frontières, à simplifier les modalités des mobilités et à promouvoir le multilatéralisme au détriment des accords bilatéraux. Face à une permanence des échanges mondiaux (la croissance des échanges est estimée à 2,4 % par l'OMC pour 2017 (OMC, 2017)), le monde assiste au renforcement de processus d'intégration régionale supranationale, privilégiant une entente sélective et favorisant l'émergence de deux statuts de frontière : *a priori* plus ouvertes à l'intérieur de la Communauté Économique et renforcées à l'extérieur. La relance depuis février 2018 des négociations entre l'UE et le Mercosur symbolise cette stratégie sélective : favoriser les échanges mais privilégier certains partenaires.

Mais la mondialisation [qui] *n'est pas coupable* (KRUGMAN, 1996) de tous les maux et nous offre des produits à bas coût de production, a fait de la terre *un monde plat* (FRIEDMAN, 2006). Elle devient « la » grande lessiveuse (SASSEN, 2014) et réduit certains États – du moins leurs économies – à de simples vassaux.

- 5 -

Du développement régional à la frontière aux frontières régionales

Les frontières des États nationaux, des États-nations, peuvent avoir l'air d'exister, de coexister même mais profondément, « l'idée sans État-nation souverainiste » pour copier Pierre GROSSER, gagne du terrain. D'autant plus que les différentes crises ont montré les limites des pouvoirs de ces États. Certains se réjouissent du déclin de la puissance des États westphaliens et notamment Claude COURLET et Bernard PECQUEUR (2013) qui soulignent, avec une gourmandise souriante, la fin annoncée des États (centralisés de surcroît), la pertinence des territoires, espaces non nécessairement et mécaniquement marqués ou enfermés dans des frontières institutionnelles, héritées directement ou pas de l'histoire et de la géographie, espaces marqués par les strates et les accumulations des technologies de différents âges, les prémisses fondées sur des dotations factorielles mais surtout construction permanente, souvent instable, opportune, reposant sur des pouvoirs politiques, la mobilisation des acteurs et la valorisation de la « rente différenciatrice territoriale ».

Une autre frontière apparaît, génératrice de rente ; cette frontière insère alors un terroir, susceptible d'une appellation d'origine. On peut discuter autant que l'on veut de la notion de *terroir* (LACOUR, 2015), se chamailler sur ses ADN fondamentaux, reconnaître qu'il y a du mental, du sentimental, de la pédologie, de l'agronomie, de l'enfance qui revient, regretter qu'il puisse devenir avec le vin qu'il produit du « *show-business* » (GASPAROTTO, 2017), il reste que « c'est l'histoire qui donne vie au vin » (*idem*). Le terroir est bien « borné » au sens propre du terme, un côté ou l'autre d'un chemin détermine le classement d'un grand cru, le prix de l'hectare et *in fine* de la bouteille. Il est défini juridiquement par des frontières et là encore deux forces jouent : on est ou on n'est pas dans une appellation, on veut privilégier une fonction de « protection de valeurs » en faveur des titulaires de l'appellation et la frontière crée aussi, dès lors, exclusion, interdiction d'utilisation ou d'évocation d'un patrimoine et de valeurs qui seraient ainsi usurpés.

La métropolisation constitue un autre phénomène spatial qui transforme les frontières. Expansion-extension spatiale d'une ville, elle repousse l'urbanisation hors de la ville dont les *Portes* à Paris, les *Barrières* à Bordeaux constituaient un marquage morphologique et architectural, une aire de pouvoir notamment de police, un contrôle des entrées-sorties tant des populations que des marchandises, le passage donnant lieu à paiement sous formes diverses de taxation et de fiscalité.

L'urban sprawl redessine et impose de nouvelles normes et modalités d'usage de l'espace. Sans doute, les frontières institutionnelles d'origine peuvent demeurer les mêmes, le cas de Bordeaux « récupérant » la commune de Caudéran en 1965 pour en faire un quartier, reste exceptionnel comme le cas des fusions volontaires des communes en France, tant ces dernières demeurent une « institution à sang chaud » à laquelle les populations restent profondément attachées, notamment les communes rurales dont le maire non seulement est connu mais tient fonction de *Maitre Jacques* :

omniprésent, tenu responsable directement de tous les dysfonctionnements de sa commune alors qu'il ne dispose pas des moyens matériels humains et financiers pour assurer son œuvre.

Il est fréquemment affirmé que les communes françaises seraient « trop nombreuses et trop petites » et que leurs frontières ne correspondent plus aux occupations et navettes sur les territoires, qu'elles sont mécaniquement et pratiquement toutes en concurrence sur la quête de quelques emplois, sur le doublonnage et le mimétisme de politiques conduites ou du moins espérées – salle des fêtes, équipement sportif, événement estival... – alors que souvent elles n'ont même pas les réserves en jeunes pour constituer une équipe de football ou de rugby.

De façon plus globale, face à une forte tendance à la permanence des structures communales et à l'évidence qu'elles ne correspondent plus aux pratiques et aux attentes des populations, vont être promues des politiques de coordinations, de regroupement des communes sous les effets d'intercommunalités voire de transcommunalités redécoupant les espaces communaux en de nouveaux agglomérats. En France, la carte des cantons vient ainsi d'être redéfinie mais les nouveaux contours ne sont guère connus que des candidats aux élections de cette nature ; la réforme des régions promulguée en 2015 a été abondamment débattue. Dans le « big bang territorial » (TORRE et BOURDIN, 2015), où beaucoup de chercheurs en science régionale ont écrit, nous rappelons deux points fondamentaux :

- Dans « Vieilles bouteilles et grands vins », nous insistions sur le constat permanent qu'il n'y a pas de *découpage idéal ou optimal* car l'on bute sur une multiplicité de questions dont ne peut sortir un découpage parfait. Faut-il prendre en compte un chiffre d'or de la population, une surface, les héritages de l'histoire (pour les deux Normandie et les régions bretonnes comme l'actuelle Bretagne et les Pays-de-la-Loire, mais que faire alors de cet ensemble curieux qu'est le Bassin parisien, qui n'est pas Région ?). On peut aller en deux heures de Bordeaux à Paris mais il faut plus d'une heure pour traverser la métropole bordelaise et comment aller à Brive ? La question de l'accessibilité demeure vitale et on se rappelle que c'est officiellement l'argument fondateur des départements à la révolution française dont, à l'exception de celui du Rhône, lors de la réforme de 2014, il était posé comme règle que l'on ne toucherait pas aux frontières départementales ;

- Faut-il dessiner des régions et faire des frontières à partir des aires d'influence des grandes villes et en France ? Elles sont alors de l'ordre de dix à douze. Comment définir, à défaut d'imposer, la nouvelle capitale ? Si la Nouvelle Aquitaine est constituée de l'Aquitaine ancienne et des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes, Bordeaux ne fut pas contestée dans sa fonction dominante ; il en fut différemment pour l'Occitanie, dont le nom évoque bien entendu l'histoire et la langue d'oc. Mais Montpellier n'a guère aimé voir sa fonction de chef de région disparaître, comme Dijon et Besançon ont eu du mal à trouver là aussi des arrangements institutionnels. Peut-être aussi que la taille ne constitue pas mécaniquement le critère dominant quand on voit Hambourg, Ville-État, ou le Pays basque espagnol avec une faible surface mais de larges compétences notamment financières, sans parler de celles concernant la police, l'école et l'enseignement.

- 6 -

Frontières, développement régional et territoires

Le colloque s'est avéré nécessaire et riche d'enseignements tant l'idée, les notions, les métaphores sur la frontière ou à l'occasion des frontières sont foisonnantes, porteuses d'enseignements tant théoriques qu'empiriques, voire méthodologiques.

Le texte de Anne MÉVELLEC, Guy CHIASSON et Mario GAUTHIER analyse précisément la dynamique frontalière dans l'agglomération d'Ottawa-Gatineau où le colloque de l'ASRDLF 2016 s'est tenu. Ces auteurs inscrivent leur interrogation sur la frontière à Ottawa-Gatineau dans une analyse des rapports multi-scalaires (gouvernements locaux, provinciaux et fédéral) qui caractérisent la région. Ce faisant, ils montrent comment le caractère atypique de cette agglomération transfrontalière (par la présence d'une frontière intérieure et par le statut de ville capitale) se traduit par une configuration scalaire et des rapports politiques à la frontière qui est original par rapport aux métropoles transfrontalières internationales qui sont habituellement documentées dans la littérature.

Pour sa part, le texte de François MOUILLÉ s'intéresse aux flux et contrôles frontaliers particulièrement dans le contexte européen. Les frontières sont soumises à la fois à l'exigence de l'ouverture pour ne pas ralentir la circulation des marchandises dans une économie de plus en plus *just in time* et à l'impératif du contrôle, notamment des migrants, pour mieux répondre aux exigences sécuritaires. L'analyse de deux des dyades de la région Hauts-de-France vérifie comment ces deux vocations contradictoires de la frontière se rencontrent. Cette analyse rend compte de la diffusion des fonctions (autant de contrôle que de fluidité) de la frontière un peu partout sur le territoire régional et ainsi l'apparition de « territoires-frontières ».

Koffi Koudzega GBENYO et Jean DUBÉ, dans leur article, abordent la frontière comme problème méthodologique. Les auteurs mettent au centre de leur analyse le *problème d'unité d'aire modifiable* (MAUP en anglais) qui est bien connu des géographes quantitatifs et des économistes spatiaux. Ce problème renvoie à l'idée que les découpages spatiaux, et donc les frontières, peuvent avoir des effets de distorsion sur l'analyse de phénomène qui sont continus dans l'espace. En prenant les ports de mer québécois comme point central de leur analyse, les auteurs cherchent à montrer dans quelle mesure les microdonnées sur la localisation des entreprises permettent d'éviter l'effet de distorsion ou d'artifice des frontières.

La contribution d'Antoine LAPORTE et Guillaume VERGNAUD s'attarde sur les débats relatifs aux capitales régionales dans le contexte du dernier redécoupage des régions en France. La redéfinition des frontières régionales ainsi que la diminution du nombre de régions posent la question des capitales et de la localisation des fonctions de chef-lieu dans l'armature urbaine des nouveaux ensembles régionaux. L'analyse des débats parlementaires est pour eux la méthode privilégiée pour saisir les argumentaires et les représentations mobilisés pour soutenir dans certains cas la concentration des fonctions administratives dans telle ville ou pour favoriser, dans d'autres, un certain polycentrisme.

Ces contributions illustrent quel objet complexe sont les frontières et leurs liens avec territoire, développement et pouvoir. Les frontières d'une carte traduisent les pouvoirs politiques mais aussi les pouvoirs de celui qui dessine, trace des centroïdes, des « patatoïdes », fabrique des chorèmes ; elles sont éventuellement la concrétisation des pouvoirs des scientifiques, des experts, dont les propositions sont pondérées, modifiées, ignorées par le politique et les structures institutionnelles. On se souvient des exercices conduits à la DATAR quand elle réalisait des cartes, notamment pour des aides, des zonages (de reconversion, de protection...), et ces exercices avaient certes des fonctions pédagogiques mais suscitaient aussi colères ou *satisfecit*.

La frontière des mathématiciens définit qu'un point est un point frontière d'une partie d'un espace vectoriel si toute boule centrée en ce point rencontre à la fois cet espace et son complémentaire, la frontière se définissant alors comme l'ensemble des points frontières de cet espace. Transposé en termes d'analyse spatiale et en science régionale, on pourrait alors dire qu'on est sur la frontière d'un espace si tout mouvement, si faible soit-il, nous amène, suivant la direction que l'on prend et les raisons qui incitent ou imposent ce mouvement, soit dans l'espace considéré, soit à l'extérieur de cet espace.

Dès lors, rendre à nouveau discutables les frontières et en privilégier l'analyse, c'est aussi une manière pertinente de travailler sur les contenants, les modes d'appropriation et de répulsion, les effets de fragmentations voire de sanctuarisations ; c'est revoir les modèles d'attraction et de diffusion, de gravitation des forces – centrifuges et centripètes – et des facteurs qui font barrière, bordure, frontière. C'est parler et étudier les régions, les locations.

Remerciements

Nous voulons remercier Geneviève BEAUCHEMIN et Édith LECLERC pour leur importante contribution à la préparation de ce numéro.

Références bibliographiques

- BEAUCAGE A (1994) De la manufacture aux services. In : GAFFIELD C (dir.) *Histoire de l'Outaouais*. Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Québec : 493-540.
- BRUNET-JAILLY E, DUPEYRON B (2007) Introduction: Border, Borderlands, Porosity. In : BRUNET-JAILLY E (eds) *Borderlands. Comparing Border Security in North America and Europe*. Presses de l'Université d'Ottawa : 1-18.
- CARRILLO J (2007) Les générations d'entreprises maquiladoras. *Cahiers des Amériques latines* 56 : 27-43.
- COURLET C, PECQUEUR B (2013) *L'économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble.
- FEBVRE L (1922) *La Terre et l'évolution humaine. Une introduction historique à la géographie*. Albin Michel, Paris [en ligne] <http://classiques.uqac.ca/>
- FOUCHER M (2017) On assiste à la réapparition des frontières qui n'avaient jamais disparus (propos recueillis par Christophe Chatelot). *Le Monde*, 31 mars, [en ligne] http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/31/michel-foucher-on-assiste-a-la-reaffirmation-des-frontieres-qui-n-avaient-jamais-disparu_5104058_3212.html
- FRANÇOIS É, SERRIER T (dir.) (2017) *Europa notre histoire*. Les Arènes, Paris.
- FRIEDMAN, T (2006) *The World is flat*. Farrar, Straus and Giroux / Picador, New York.
- GAFFIELD C (dir.) (1994) *Histoire de l'Outaouais*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GASPAROTTO L (2017) Francis Ford Coppola, le premier rôle à la vigne. *Le Monde*, 14 décembre 2017, [en ligne] http://www.lemonde.fr/vins/article/2017/12/14/francis-ford-coppola-le-premier-role-a-la-vigne_5229493_3527806.html
- KRUGMAN P (1996) *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre échange*. La Découverte, Paris.
- LACOUR C (2015) La science régionale et le terroir. Colloque annuel de l'Association des sciences régionales de langue française (ASDRLF), Montpellier, 7-9 juillet.
- LACOUR C, PROULX M-U (2012) La science régionale au Québec. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 2012-4 : 471-489.
- LACOUR C (1986) La Belle Province et la science régionale. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 1986-4 : 531-545.
- LELOUP F (2017) La frontière construction politique, in MOUILLÉ F (dir.) *Frontières*. Presses universitaires de Bordeaux : 73-101.
- LIBOUREL E (2016) Les découpages territoriaux en Espagne à l'épreuve de l'aménagement du territoire : l'exemple des transports, *EchoGéo* 35 [en ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/14525>
- MCCANN P (ed) (2018) The Trade, Geography and Regional Implications of Brexit. *Papers in Regional Science* 97(1): 1-170.
- OMC (2017) *Statistiques et perspectives du commerce*. Press/ 793, 12 avril 2017 [en ligne] https://www.wto.org/french/news_f/pres17_f/pr791_f.htm
- PERRON F (1954, réédition 1990) *L'Europe sans rivages*. Presses universitaires de Grenoble.
- RAFFESTIN C (1974) Espaces, temps et frontière. *Cahiers de géographie du Québec* 18(43) : 23-34.
- RADIO CANADA (2017) Demandeurs d'asile : Trudeau prône l'ouverture et le respect de l'État de droit, 23 août, [en ligne] <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1051917/demandeurs-asile-trudeau-ouverture-respect-lois>
- ROBITAILLE M (2016) Pourquoi s'intéresse-t-on aux régions frontalières en Outaouais ? Colloque de l'Association des sciences régionales de langue française (ASDRLF), Gatineau, 7-9 juillet.
- SASSEN S (2014) *Expulsions: Brutality and Complexity in the Global Economy*. Harvard University Press, Cambridge.
- STEIN M (2008) *How The States Got Their Shapes*. Harper Collins, Michigan.
- TORRE A, BOURDIN S (2015) *Big bang territorial : la réforme des Régions en débat*. Armand Colin, Paris.

WASSENBERG B (2007) *Vers une eurorégion ? La coopération transfrontalière franco-germano-suisse dans l'espace du Rhin supérieur de 1975 à 2000*. Peter Lang, Bruxelles.